Conditions générales de vente

Consultations individuelles et ateliers de groupe – Stéphanie Latour EI, micronutritionniste

Version du 19 novembre 2026

Article 1 — Identification de la praticienne

Les consultations sont proposées par Stéphanie Latour EI, docteure en pharmacie (diplôme d'État), non inscrite à l'Ordre des pharmaciens, micronutritionniste, spécialisée en santé nutritionnelle et fonctionnelle, chronobiologie et hormonologie fonctionnelle, ci-après « la Praticienne ».

Élément	Information
Statut	Entrepreneur individuel (EI)
Adresse du cabinet	408C route du lac, 05000 Gap
SIRET	824 837 041 00030
TVA	TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts
Téléphone	06 40 28 95 50
E-mail	contact@sl-micronutrition.fr
Site internet	sl-micronutrition.fr
Assurance responsabilité civile professionnelle	MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 – couverture géographique : France

Article 2 — Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les consultations individuelles réalisées par la Praticienne, au cabinet de Gap ou en visio, auprès de toute personne physique majeure agissant à titre personnel, ci-après « le Client ». Elles régissent aussi les ateliers de groupe vendus directement par la Praticienne, selon les conditions particulières des articles 18 à 25.

- **Prestations concernées :** bilans initiaux en santé nutritionnelle et fonctionnelle, bilans initiaux en hormonologie fonctionnelle, rendez-vous de suivi et séances de mesure de la composition corporelle (à l'unité ou en forfait).
- **Prestations exclues :** les interventions en entreprise et le conseil en Capital Santé relèvent de conditions qui leur sont propres.
- **Mineurs :** la Praticienne ne reçoit pas de personnes mineures.
- **Acceptation :** les CGV sont accessibles sur le site internet et lors de la réservation. Toute réservation vaut acceptation pleine et entière des CGV en vigueur à la date de la réservation.

Article 3 — Prestations proposées

La Praticienne propose deux types de rendez-vous, au cabinet ou en visio, avec un contenu identique quelle que soit la modalité. Elle propose aussi, en présentiel uniquement, des séances de mesure de la composition corporelle (article 3.3).

Prestation	Durée de l'échange	Modalités
Bilan initial en santé nutritionnelle et fonctionnelle	Environ 1 h 30	Cabinet ou visio
Bilan initial en hormonologie fonctionnelle	Environ 1 h 30	Cabinet ou visio
Rendez-vous de suivi	Environ 1 h	Cabinet ou visio

Prestation	Durée de l'échange	Modalités
Mesure de la composition corporelle réservée seule	Séance courte : mesure, puis analyse des résultats	Cabinet uniquement

3.1 Bilan initial

Le bilan initial comprend :

- l'envoi et l'analyse de questionnaires détaillés (habitudes de vie, piliers de santé fonctionnelle et, pour le bilan d'hormonologie, équilibre hormonal) ;
- la préparation du dossier par la Praticienne, en amont de la séance ;
- l'accès à la plateforme MyNutriConsult ;
- au cabinet uniquement, la mesure de la composition corporelle par impédancemétrie ;
- le temps d'échange en consultation ;
- un compte rendu personnalisé comprenant un plan d'action (alimentation et mode de vie) et, si pertinent, des recommandations de compléments alimentaires ;
- des supports pédagogiques (fiches, recettes, listes de courses) ;
- l'accès à des vidéos (gestion du stress, remise en mouvement).

3.2 Rendez-vous de suivi

Le rendez-vous de suivi comprend :

- le point sur la mise en place des recommandations et les difficultés rencontrées ;
- l'ajustement des conseils alimentaires, de mode de vie et de complémentation ;
- au cabinet uniquement et selon l'accompagnement, la mesure de la composition corporelle par impédancemétrie ;
- les nouvelles recommandations et les fiches conseils correspondant aux thèmes abordés.

Le rendez-vous de suivi est réservé aux personnes ayant réalisé un bilan initial auprès de la Praticienne depuis moins de 12 mois. Au-delà, la Praticienne peut proposer de transformer le rendez-vous en bilan initial, avec l'accord du Client et au tarif correspondant ; à défaut d'accord, le rendez-vous est annulé sans frais.

La fréquence des suivis est définie avec le Client selon ses besoins. Aucun engagement sur un nombre de séances n'est demandé : chaque rendez-vous est réservé et réglé séparément.

3.3 Mesure de la composition corporelle

La mesure est réalisée en présentiel, par bio-impédancemétrie multifréquences. Elle peut être réservée seule, à l'unité ou en forfait de 3 ou 6 mesures ; elle est aussi incluse dans les bilans initiaux et les rendez-vous de suivi au cabinet (articles 3.1 et 3.2).

- Elle estime la masse grasse, la masse maigre et l'hydratation, ainsi que d'autres repères (angle de phase, indice I/R), donnés à titre indicatif pour suivre les objectifs d'alimentation et d'activité physique. Elle n'a pas de valeur diagnostique et ne constitue pas un bilan de santé : si un résultat paraît inhabituel, la Praticienne invite le Client à en parler à son médecin.
- Chaque mesure comprend l'analyse des résultats avec le Client et l'accès gratuit à l'application BIODY CONNECT pour suivre l'évolution des mesures. Cet accès suppose la création d'un compte par le Client, qui reste libre de ne pas l'utiliser ; l'application est soumise aux conditions d'utilisation de son éditeur.
- Pour des résultats fiables et comparables d'une mesure à l'autre, le Client suit les consignes de préparation communiquées lors de la réservation (par exemple éviter un effort physique intense ou un repas copieux dans les heures qui précèdent, et prévoir les mesures à un horaire comparable).

- Elle n'est pas réalisée chez les personnes porteuses d'un stimulateur cardiaque ou d'un autre dispositif électronique implanté, ni pendant la grossesse (article 8.1). Si une contre-indication est signalée ou constatée le jour du rendez-vous, la mesure n'est pas réalisée ; une mesure réservée seule n'est alors pas facturée.
- Les forfaits sont nominatifs et réglés lors de la première mesure (article 6). Si le Client met fin à son forfait, ou si une contre-indication apparaît en cours de forfait, les mesures non réalisées lui sont remboursées au prorata du prix du forfait, sous 14 jours.

Article 4 — Tarifs

Les tarifs sont identiques au cabinet et en visio. La mesure de la composition corporelle est réalisée uniquement en présentiel.

Prestation	Tarif (€)
Bilan initial en santé nutritionnelle et fonctionnelle (la séance)	190
Bilan initial en hormonologie fonctionnelle (la séance)	190
Rendez-vous de suivi (la séance)	70
Mesure de la composition corporelle, à l'unité	20
Forfait de 3 mesures de la composition corporelle	40
Forfait de 6 mesures de la composition corporelle	70

- Les prix sont exprimés en euros. TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.
- Le tarif applicable est celui affiché sur MyNutriConsult au moment de la réservation. La Praticienne peut modifier ses tarifs à tout moment, sans effet sur les rendez-vous déjà réservés.
- Le prix du bilan initial rémunère l'ensemble du travail réalisé : analyse du dossier avant la séance, consultation, rédaction du compte rendu et des supports.
- La mesure de la composition corporelle est incluse, sans supplément, dans les bilans initiaux et les rendez-vous de suivi réalisés au cabinet. Dans un forfait, le prix d'une mesure correspond au prix du forfait divisé par le nombre de mesures qu'il comprend.
- Les consultations ne sont pas remboursées par l'Assurance maladie. Certaines complémentaires santé en prennent une partie en charge : il appartient au Client de se renseigner auprès de la sienne. Une facture lui est remise à cet effet.

Article 5 — Prise de rendez-vous et formation du contrat

Les rendez-vous se réservent en ligne sur la plateforme MyNutriConsult.

1. Le Client choisit la modalité (cabinet ou téléconsultation), la spécialité (santé nutritionnelle et fonctionnelle ou hormonologie), le type de rendez-vous (premier rendez-vous, suivi ou mesure de la composition corporelle au cabinet) et un créneau.
2. Il accepte les présentes CGV et, pour un rendez-vous en visio ou un paiement en ligne, enregistre une empreinte bancaire (article 6).
3. Le contrat est formé à la validation de la réservation. Une confirmation récapitulant la prestation, la date, l'heure, la modalité et le prix est adressée au Client par e-mail.

Un rendez-vous fixé par e-mail ou par téléphone est enregistré sur MyNutriConsult et soumis aux mêmes CGV. Le Client garantit l'exactitude des coordonnées qu'il communique.

Pour toute question, ou si aucun créneau ne convient, le Client peut écrire à contact@sl-micronutrition.fr.

Article 6 — Modalités de paiement

Le règlement intervient après la séance. Pour un rendez-vous en visio, ou si le Client choisit de payer en ligne sa séance au cabinet, une empreinte bancaire est enregistrée à la réservation.

- **À la réservation :** une empreinte bancaire est enregistrée via Stripe (prestataire de paiement sécurisé utilisé par MyNutriConsult), uniquement pour les rendez-vous en visio ou si le Client souhaite payer en ligne sa séance au cabinet. Aucun paiement n'est encaissé à ce stade. La Praticienne n'a pas accès aux données complètes de la carte.
- **Après la séance en visio :** le montant de la séance est débité sur la carte enregistrée.
- **Après la séance au cabinet :** le Client règle au choix par débit de la carte enregistrée, par chèque à l'ordre de Stéphanie Latour ou en espèces.
- **Forfaits de mesures :** le prix d'un forfait de 3 ou 6 mesures de la composition corporelle est réglé lors de la première mesure, selon les moyens de paiement prévus au cabinet.
- **Annulation tardive ou absence :** les sommes prévues à l'article 9 sont débitées sur la carte enregistrée ou, à défaut d'empreinte, réglées par le Client dans les 8 jours.
- **Facture :** une facture est remise au Client après chaque séance.

Si le débit échoue, le Client règle la somme due par un autre moyen dans les 8 jours. À défaut, la Praticienne peut refuser toute nouvelle réservation jusqu'au règlement.

Article 7 — Dossier de préconsultation et engagements du Client

Le dossier de préconsultation est à compléter au moins 3 jours avant le bilan initial.

- Dès la réservation, le Client reçoit le lien vers les questionnaires en ligne. Il peut y joindre les documents qu'il juge utiles.
- Si le dossier n'est pas complété dans ce délai, la Praticienne peut proposer un report sans frais. Si le Client maintient le rendez-vous, la séance a lieu avec une préparation réduite, au tarif prévu.

Le Client s'engage à fournir des informations sincères et complètes, et à signaler tout changement en cours d'accompagnement, notamment :

- ses traitements médicamenteux et les compléments alimentaires qu'il prend ;
- ses pathologies, antécédents et allergies ;
- une grossesse, un projet de grossesse ou un allaitement ;
- le port d'un stimulateur cardiaque ou d'un autre dispositif électronique implanté.

Les recommandations reposent sur ces informations. Une information inexacte ou incomplète peut en réduire la pertinence et la sécurité.

Article 8 — Déroulement des consultations

Le compte rendu du bilan initial est déposé sur MyNutriConsult sous 7 jours ouvrés après la séance.

8.1 Au cabinet

La consultation a lieu au cabinet de Gap, à l'adresse indiquée à l'article 1. La mesure de la composition corporelle par impédancemétrie n'est pas réalisée chez les personnes porteuses d'un stimulateur cardiaque ou d'un autre dispositif électronique implanté, ni pendant la grossesse.

8.2 En visio

- La séance se déroule sur la téléconsultation sécurisée de MyNutriConsult, via un lien de connexion, sans logiciel à installer.
- Le Client dispose d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone équipé d'une caméra et d'un micro, ainsi que d'une connexion internet stable. Il s'installe dans un lieu calme garantissant la confidentialité de l'échange.

- Aucun enregistrement audio ou vidéo de la séance n'est réalisé sans l'accord préalable du Client et de la Praticienne. L'enregistrement audio utilisé pour la transcription est encadré par l'article 8.4.
- En cas de problème technique, quelle qu'en soit l'origine, la séance peut se poursuivre par téléphone. Si elle ne peut pas avoir lieu, elle est reportée une fois sans frais.

8.3 Après la séance

- Après un bilan initial, le compte rendu et les supports sont déposés sur MyNutriConsult sous 7 jours ouvrés.
- Après un rendez-vous de suivi, les recommandations mises à jour sont transmises dans le même délai.
- Les questions pratiques ponctuelles sur la compréhension du compte rendu peuvent être posées de préférence via la messagerie de la plateforme ou par e-mail. Toute réévaluation de la situation ou modification du plan d'action nécessite un rendez-vous de suivi.
- La Praticienne ne prend pas en charge les urgences. En cas de symptôme aigu ou inquiétant, le Client contacte son médecin, le 15 ou le 112.

8.4 Transcription des consultations par intelligence artificielle

Avec l'accord exprès du Client, recueilli avant la consultation, la Praticienne peut utiliser la fonctionnalité de transcription du logiciel ProNutriConsult (SiiN) pour faciliter la rédaction du compte rendu et des recommandations.

- La séance est alors enregistrée en audio, puis transcrite par intelligence artificielle. Les données sont hébergées sur des serveurs certifiés Hébergeur de données de santé (HDS) situés dans l'Espace économique européen. Elles ne sont jamais utilisées pour entraîner des modèles d'intelligence artificielle.
- L'enregistrement audio est supprimé dès la fin de la transcription. La transcription est supprimée après validation du compte rendu.
- L'intelligence artificielle est une aide à la rédaction : la Praticienne relit, corrige et valide personnellement chaque compte rendu avant de le remettre au Client.
- Le Client est libre de refuser : la consultation se déroule alors normalement, sans transcription. Il peut demander l'arrêt de la transcription à tout moment pendant la séance, et retirer son accord pour les consultations suivantes.
- Le détail figure dans la politique de confidentialité du site (article 14).

Article 9 — Annulation, report, absence et retard

Un rendez-vous peut être annulé ou reporté sans frais jusqu'à 48 heures avant son horaire, sur MyNutriConsult ou par e-mail.

Situation	Montant dû
Annulation ou report plus de 48 h avant le rendez-vous	Aucun frais
Annulation ou report moins de 48 h avant le rendez-vous	50 % du prix de la séance, correspondant au temps de préparation déjà engagé
Absence sans prévenir	100 % du prix de la séance
Retard de plus de 15 minutes	Séance écourtée d'autant, facturée en totalité
Force majeure ou empêchement médical justifié	Aucun frais, report proposé

- Les sommes dues sont débitées sur l'empreinte bancaire enregistrée à la réservation ou, à défaut, réglées par le Client dans les 8 jours.

- Un empêchement médical est justifié par tout document attestant l'impossibilité d'être présent (certificat, bulletin d'hospitalisation).
- Pour une mesure prise dans un forfait, le prix de la séance s'entend du prix du forfait divisé par le nombre de mesures qu'il comprend.
- **Annulation par la Praticienne :** elle propose en priorité un nouveau créneau. Si le Client le refuse, aucune somme n'est due et toute somme versée est remboursée sous 14 jours.
- **Retard de la Praticienne :** la durée prévue de la séance est maintenue ou le temps manquant est compensé.
- **Délai de rétractation :** une annulation intervenant pendant le délai de rétractation est traitée selon l'article 10.

Article 10 — Droit de rétractation

Le Client qui réserve à distance (en ligne, par e-mail ou par téléphone) dispose de 14 jours à compter de la réservation pour se rétracter, sans motif et sans frais, sous les réserves ci-dessous (articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation).

- **Exécution avant la fin du délai :** lorsque le rendez-vous a lieu moins de 14 jours après la réservation, le Client demande expressément, lors de la réservation, que la prestation commence avant la fin du délai. L'analyse du dossier débute alors dès sa transmission.
- **Rétractation après le début de la prestation :** le Client verse un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision, proportionné au prix total (article L. 221-25).
- **Perte du droit :** le droit de rétractation ne peut plus être exercé lorsque la prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai, c'est-à-dire la séance réalisée et le compte rendu transmis, après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à ce droit (article L. 221-28, 1°).
- **Modalités :** le Client adresse le formulaire figurant en annexe, ou toute déclaration dénuée d'ambiguïté, à contact@sl-micronutrition.fr ou par courrier à l'adresse du cabinet.
- **Remboursement :** les sommes versées sont remboursées au plus tard 14 jours après réception de la rétractation, par le même moyen de paiement. Si aucune somme n'a été débitée, la réservation est simplement annulée.

Un rendez-vous réservé au cabinet, en présence de la Praticienne, n'ouvre pas droit à rétractation.

Article 11 — Nature de l'accompagnement et limites

La consultation de micronutrition n'est pas un acte médical : elle complète le suivi médical du Client sans jamais le remplacer.

- La Praticienne n'établit pas de diagnostic, ne prescrit ni médicament ni examen biologique, ne prescrit pas de régime et ne modifie aucun traitement. Seul le médecin est habilité à prescrire ou à modifier une ordonnance.
- Le Client n'interrompt ni ne modifie aucun traitement sans l'avis de son médecin, qu'il tient informé de son accompagnement.
- Les conseils portent sur l'alimentation, le mode de vie et la complémentation, dans une démarche d'optimisation de la santé.
- La Praticienne est tenue à une obligation de moyens. Les résultats dépendent de nombreux facteurs, dont la mise en œuvre des recommandations : aucune amélioration ne peut être garantie.
- Si la situation du Client relève d'une prise en charge médicale, la Praticienne l'oriente vers un médecin. Elle peut alors suspendre l'accompagnement ; les prestations non exécutées ne sont pas dues.

Article 12 — Compléments alimentaires et transparence

Le Client reste libre de suivre ou non les recommandations de compléments alimentaires, et de les acheter auprès du fournisseur de son choix. L'accompagnement n'est jamais conditionné à l'achat d'un produit.

- **Transparence :** la Praticienne travaille avec plusieurs laboratoires. Lorsqu'elle communique un code partenaire ou un code de réduction, elle peut percevoir une rémunération du laboratoire sur les achats réalisés avec ce code.
- **Indépendance :** ses recommandations reposent sur la pertinence des produits pour la situation du Client. Sur demande, elle précise les caractéristiques recherchées (forme, dosage, composition) pour permettre le choix d'un produit équivalent.
- **Sécurité :** les compléments alimentaires ne sont pas des médicaments. Le Client respecte les doses conseillées et informe son médecin ou son pharmacien de leur prise. En cas d'effet indésirable, il arrête la prise, consulte son médecin et en informe la Praticienne, qui peut le déclarer au dispositif de nutrivigilance de l'Anses.

Article 13 — Responsabilité et assurance

La Praticienne est responsable de la bonne exécution des prestations, dans le cadre de son obligation de moyens.

Sa responsabilité ne peut être engagée pour les conséquences :

- d'informations inexactes, incomplètes ou non actualisées fournies par le Client ;
- du non-respect des recommandations ou des doses conseillées ;
- de l'interruption ou de la modification d'un traitement sans avis médical ;
- d'un dysfonctionnement de la plateforme, du prestataire de paiement ou du réseau internet qui ne lui est pas imputable ; le rendez-vous concerné est alors reporté sans frais.

La Praticienne est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF (coordonnées à l'article 1). Aucune clause des présentes CGV ne limite les droits que le Client tient de la loi.

Article 14 — Confidentialité et données personnelles

Toutes les informations confiées par le Client restent strictement confidentielles. Elles ne sont communiquées à aucun tiers, y compris un professionnel de santé, sans son accord, sauf obligation légale.

Élément	Information
Responsable du traitement	Stéphanie Latour EI
Finalités	Gestion des rendez-vous, préparation et réalisation de l'accompagnement, facturation, obligations comptables ; transcription des consultations, avec l'accord du Client (article 8.4)
Bases légales	Exécution du contrat ; consentement explicite du Client pour les données de santé (article 9.2.a du RGPD), recueilli lors du dossier de préconsultation ou, pour une mesure de la composition corporelle réservée seule, avant la première mesure
Destinataires techniques	MyNutriConsult (agenda, dossier, téléconsultation) ; ProNutriConsult (SiiN) et son prestataire d'intelligence artificielle (transcription des consultations, avec l'accord du Client ; hébergement HDS dans l'Espace économique européen) ; Stripe (paiement) ; éditeur de l'application BIODY CONNECT (suivi des mesures de composition corporelle)
Durée de conservation	Données de l'accompagnement : 5 ans après le dernier contact. Factures : 10 ans (obligation comptable). Enregistrement audio de la séance : supprimé dès la fin de la transcription. Transcription : supprimée après validation du compte rendu

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment. Il les exerce par e-mail à contact@sl-micronutrition.fr. Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le détail figure dans la politique de confidentialité du site.

Article 15 — Propriété intellectuelle

Les comptes rendus, questionnaires, fiches, recettes, listes de courses et vidéos remis au Client sont réservés à son usage strictement personnel.

Ils restent la propriété de la Praticienne ou de ses partenaires. Toute reproduction, diffusion, mise en partage (réseaux sociaux, groupes, sites) ou revente, totale ou partielle, est interdite sans accord écrit préalable. L'accès aux vidéos est personnel et non cessible.

Article 16 — Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation est d'abord adressée par écrit à contact@sl-micronutrition.fr ; la Praticienne y répond dans un délai d'un mois.

En l'absence de solution amiable, le Client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève la Praticienne, dans l'année qui suit sa réclamation écrite (articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation) :

Médiateur	Coordonnées
Société Médiation Professionnelle	Site : mediateur-consommation-smp.fr – E-mail : saisine@mediateur-consommation-smp.fr – Courrier : Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez

Le recours à la médiation est facultatif : chaque partie reste libre de l'accepter ou de la refuser, et d'en suivre ou non la proposition.

Article 17 — Droit applicable, litiges et modification des CGV

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

- À défaut de règlement amiable, le litige est porté devant la juridiction compétente. Le Client peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurait lors de la conclusion du contrat ou lors du fait dommageable (article R. 631-3 du Code de la consommation).
- Si une clause est déclarée nulle, les autres clauses restent applicables.
- La Praticienne peut modifier les CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de la réservation.

Article 18 — Ateliers de groupe : champ d'application

Les articles 18 à 25 s'appliquent aux ateliers de groupe que la Praticienne vend directement, en présentiel (au cabinet de Gap ou dans le lieu indiqué dans la présentation de l'atelier) ou en visio, à toute personne physique majeure inscrite, ci-après « le Participant ». Les articles 1, 11 à 17 et l'annexe s'y appliquent également ; les articles 3 à 10 ne concernent que les consultations, sauf renvoi exprès.

- **Atelier vendu par un partenaire :** lorsqu'un atelier est vendu par un lieu ou un organisme partenaire (par exemple l'Espace Êm), la réservation, le paiement, l'annulation et le remboursement relèvent des conditions de ce partenaire, communiquées lors de la réservation. Les articles 22 à 24 restent applicables au contenu de l'atelier.
- **Activités associées :** lorsqu'un atelier est associé à une autre activité (séance sportive, repas, brunch), celle-ci est assurée par l'intervenant ou le prestataire indiqué dans la présentation de l'atelier, sous sa propre responsabilité. La liste des allergènes des repas servis est communiquée sur demande avant l'atelier.

- **Mineurs :** les ateliers sont réservés aux personnes majeures.

Article 19 — Présentation, prix et inscription

Chaque atelier fait l'objet d'une présentation (page du site internet ou de la plateforme de réservation) qui précise :

- le thème et le programme ;
- la date, l'horaire et la durée ;
- le lieu ou la modalité (présentiel ou visio) ;
- le nombre maximal de participants ;
- le prix, TVA non applicable (article 293 B du Code général des impôts) ;
- les supports remis et, le cas échéant, la mise à disposition d'un enregistrement, les activités associées et les outils utilisés (visioconférence, paiement en ligne).

Inscription : elle est individuelle et nominative. Le prix est payé intégralement à l'inscription, selon les moyens de paiement indiqués dans la présentation de l'atelier. L'inscription est confirmée par e-mail à réception du paiement ; les places sont attribuées dans l'ordre des inscriptions confirmées.

Acceptation : les présentes CGV sont accessibles avant le paiement. Toute inscription vaut acceptation des CGV en vigueur à sa date.

Facture : une facture est remise au Participant après l'atelier ou sur demande.

Article 20 — Annulation, report et rétractation par le Participant

Situation	Conséquence
Annulation plus de 7 jours avant l'atelier	Remboursement intégral
Annulation moins de 7 jours avant l'atelier	Pas de remboursement ; report sur une prochaine date ou cession de la place
Absence sans prévenir	Aucun remboursement ni report
Empêchement médical justifié ou force majeure	Report ou remboursement intégral, au choix du Participant

- **Report :** il porte sur une prochaine date du même atelier ou sur un autre atelier de même prix, dans la limite des places disponibles.
- **Cession de la place :** le Participant peut céder sa place à une personne majeure de son choix, en communiquant le nom et l'e-mail de cette personne à la Praticienne avant l'atelier.
- **Modalités :** l'annulation se fait par e-mail à contact@sl-micronutrition.fr. Les remboursements interviennent sous 14 jours, par le même moyen de paiement.
- **Droit de rétractation :** lorsque l'inscription est faite à distance, le Participant dispose du délai de rétractation de 14 jours prévu à l'article 10, qui prime sur les règles ci-dessus tant qu'il court. Si l'atelier a lieu avant la fin de ce délai, il demande expressément, lors de l'inscription, que celle-ci soit exécutée avant cette date ; s'il se rétracte avant l'atelier, il est intégralement remboursé. Le droit de rétractation ne peut plus être exercé une fois l'atelier pleinement réalisé, si le Participant a donné son accord exprès à cette exécution et renoncé expressément à ce droit (article L. 221-28, 1°).

Article 21 — Annulation ou modification par la Praticienne

- **Nombre minimal :** un atelier peut être annulé si moins de 4 participants y sont inscrits 72 heures avant son début. Les inscrits en sont informés par e-mail.
- **Empêchement de la Praticienne :** en cas de maladie, d'empêchement imprévu ou de force majeure, l'atelier peut être annulé ou reporté.

- **Conséquences :** dans ces deux cas, le Participant choisit entre le report sur une autre date et le remboursement intégral, versé sous 14 jours.
- **Changement de lieu, d'horaire ou de modalité :** le Participant en est informé dès que possible. S'il ne peut pas s'adapter, il est intégralement remboursé.

Article 22 — Déroulement des ateliers

- **En présentiel :** l'atelier a lieu à l'adresse indiquée dans sa présentation. Un retard du Participant ne donne lieu à aucun remboursement.
- **En visio :** le lien de connexion est envoyé par e-mail avant l'atelier. Le Participant dispose d'un équipement et d'une connexion adaptés ; un problème technique de son côté ne donne pas lieu à remboursement. Si l'atelier ne peut pas avoir lieu ou est durablement interrompu du fait de la Praticienne ou de l'outil de visioconférence, il est reporté ou remboursé, au choix du Participant.
- **Enregistrement :** sauf mention contraire dans la présentation de l'atelier, les ateliers ne sont pas enregistrés. Lorsqu'un enregistrement est proposé, les participants en sont informés avant le début et peuvent couper leur caméra et leur micro ; il est réservé aux inscrits, accessible pendant la durée indiquée, pour un usage strictement personnel. Les participants ne réalisent eux-mêmes aucun enregistrement, capture d'écran ou photo de l'atelier.
- **Respect et confidentialité :** chaque Participant s'engage à respecter la confidentialité de ce que les autres partagent pendant l'atelier. Aucune photo ou vidéo des participants n'est prise ni diffusée par la Praticienne sans leur accord écrit.

Article 23 — Nature des ateliers

Les ateliers sont des temps d'information et d'échange collectifs, à visée éducative. Ils ne comportent ni diagnostic, ni conseil individuel sur un traitement, et ne remplacent ni une consultation médicale, ni une consultation individuelle. L'article 11 s'applique.

- Une question personnelle qui relève d'un accompagnement individuel peut faire l'objet d'une consultation (articles 3 à 10).
- Lorsqu'un atelier comporte une activité physique, le Participant signale toute contre-indication à l'intervenant concerné avant la séance.
- Lorsqu'un atelier aborde les compléments alimentaires, aucun produit n'y est vendu ; l'article 12 s'applique.

Article 24 — Supports et propriété intellectuelle

Les supports remis (livret, fiches, présentation et, le cas échéant, enregistrement) sont réservés à l'usage strictement personnel du Participant. L'article 15 s'applique.

Article 25 — Données personnelles des participants

Les données recueillies à l'inscription (nom, prénom, e-mail, téléphone) servent à gérer l'atelier, à envoyer les informations pratiques et les supports, et à établir la facture. Elles sont conservées 3 ans après le dernier atelier suivi, et les factures 10 ans. Une allergie ou une intolérance signalée pour un repas est transmise au seul prestataire du repas, avec l'accord du Participant, puis effacée après l'atelier. Les données ne servent pas à l'envoi de la newsletter sans accord. Les droits du Participant s'exercent comme indiqué à l'article 14.

Version du 19 novembre 2026.

Annexe — Formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de Stéphanie Latour EI, 408C route du lac, 05000 Gap – contact@sl-micronutrition.fr :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Prestation : .....

Réservée le : .....

Date du rendez-vous ou de l'atelier : .....

Nom du Client : .....

Adresse du Client : .....

.....

Signature du Client (uniquement en cas de notification sur papier) : .....

Date : .....